

## MODALITE D'EXAMEN DES DOSSIERS BILAN DE COMPETENCES ET CONGE VAE

Les demandes de financement de Bilan de Compétences et de VAE sont examinées au fil de l'eau.

**Les dossiers peuvent être envoyés à tout moment de l'année.**

Attention : Il est impératif de prévoir le **démarrage de la prestation au plus tôt 45 jours après l'envoi du dossier** complet (exemple : pour un dossier envoyé le 1<sup>er</sup> septembre à l'ANFH, le Bilan de Compétences ou l'accompagnement VAE ne pourra pas commencer avant le 15 octobre) avec accord écrit reçu de la part de l'ANFH).

## DATES DES REUNIONS DU COMITE TERRITORIAL POUR L'EXAMEN DES DOSSIERS CFP

**Aucune rétroactivité** n'est acceptée, il convient de déposer votre demande de prise en charge en fonction du calendrier ci-dessous afin d'obtenir **l'accord de financement avant le début de votre formation.**

### CALENDRIER 2025



DEBUT DE LA FORMATION	DATE LIMITE D'ENVOI DES DOSSIERS	DATE DES REUNIONS (sous réserve de modification)
Entre AVRIL 2025 et AOÛT 2025	31 JANVIER 2025	Mardi 11 MARS 2025
Entre JUILLET 2025 et DECEMBRE 2025	05 MAI 2025	Jeudi 26 JUIN 2025*
Entre SEPTEMBRE 2025 et MARS 2026	25 JUILLET 2025	Jeudi 28 Août 2025
Entre JANVIER 2026 et MAI 2026	30 OCTOBRE 2025	Jeudi 11 DECEMBRE 2025*

- \* **Les dossiers de CFP Etudes Promotionnelles sont examinés uniquement au cours de 2 réunions :**
  - . 26 juin 2025 pour les formations débutant au 2<sup>ème</sup> semestre 2025
  - . 11 décembre 2025 pour les formations débutant au 1<sup>er</sup> semestre 2026
- N'attendez pas vos résultats d'admission à la formation pour nous adresser votre dossier dans les délais, l'attestation d'admission pourra être transmise dès sa réception pour complément de votre demande.

#### **A NOTER**

- ✓ Tous les dossiers de demande de financement doivent être envoyés obligatoirement **en recommandé avec accusé de réception** ou remis en mains propres à la délégation territoriale ANFH à Reims.
- ✓ Tout dossier incomplet sera retourné.
- ✓ Tout dossier arrivé hors délai sera examiné à la réunion suivante.